

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.070

L'An deux Mille Dix, le 19 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 12 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints, Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, Mme GRAMMATICO, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BOURDEAU représentée par Mme MONNEREAU
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
M. COEURET représenté par M. DENIS
M. GONZALEZ représenté par Mme PELLET
M. GUIARD représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33

Madame DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Acquisition de terrains cadastrés section AW 500 et 503, appartenant à Monsieur Albert LEBORGNE et Madame Janine LEBORGNE, situés boulevard Franck LAMY, lieu-dit « Ration » à Royan

RAPPORTEUR : M. GIRAUD

VOTE : UNANIMITE

Les parcelles cadastrées section AW n° 500 et 503, situées lieu-dit "ration", boulevard Franck LAMY, d'une superficie totale de 534 m², jouxtent des terrains appartenant à la commune, réservés à l'usage de jardins maraîchers, qui représentent une réserve foncière en plein cœur de la ville.

Monsieur Albert LEBORGNE et Madame Janine LEBORGNE ont proposé à la ville de céder ces terrains au prix de 18 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- VU l'avis des Domaines en date du 5 mars 2010,
- VU la promesse de vente signée par Monsieur Albert LEBORGNE et Madame Janine LEBORGNE le 3 mars 2010,
- CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles complèterait la réserve foncière de la ville dans ce secteur
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'acquérir les parcelles de terrain, situées boulevard Franck LAMY, lieu-dit "Ration", cadastrées section AW n° 500 et 503, d'une superficie totale de 534 m², moyennant la somme de 18 000 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de cette acquisition, notamment le compromis de vente et l'acte authentique,
- de désigner Maître NAVET, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget, en cours à la date de la réalisation de l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 mars 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

ADRESSE POSTALE :

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE CHARENTE-MARITIME
Service FRANCE DOMAINE
14, rue Réaumur
17021 LA ROCHELLE CEDEX



BUREAUX : FRANCE DOMAINE
8, rue Porte Neuve 17021 LA ROCHELLE CEDEX

TÉLÉPHONE : 05 48 30 08 73
Courriel : tgdomains017@dgfip.finances.gouv.fr
R.C. N° 2010-306 V 0122
Affaire suivie par Françoise Hylaïre

OBJET : Avis des domaines rectificatif
REFERENCE : Votre lettre du 21/01/2010
affaire suivie par Hubert THOMAS

Monsieur le Maire de ROYAN

Hôtel de ville
80 Avenue de PONTAILLAC
17 205 ROYAN CEDEX

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé l'avis du service des domaines sur la valeur vénale d'une parcelle cadastrées AW n° 500 et 503 pour 534 m², sise à ROYAN, appartenant à Monsieur et Madame Leborgne et dont l'acquisition est envisagée par votre commune.

Je vous informe, après enquête, que la valeur de ce bien, compte tenu de ses caractéristiques et du marché local peut être estimée à 21 360 €.

Un accord pourra être recherché dans la limite de la présente évaluation, éventuellement majorée de 10 % maximum à titre de marge de négociation.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Gérant Intérimaire de la Trésorerie Générale

l'inspecteur des domaines

Françoise Hylaïre

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des trésoreries territorialement compétentes de la Direction des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PROMESSE DE VENTE



Par la présente,

Nous
Je soussigné, **LE BORGNE ALBERT et MARIE**,
demeurant **2. Domaine de Bois de l'Andèche**
50130 Bois St Esprit
Promet et m'oblige à vendre, à la Ville de ROYAN, les immeubles
cadastrés :

section AW n° 500 et n° 503, sis boulevard Franck Lamy, lieu-dit Ration à
ROYAN, d'une surface totale de 534 m²,

moyennant la somme globale de 18 000 € qui sera payable après
l'accomplissement des formalités de publicité foncière, étant précisé que
les lieux ne sont grevés d'aucune servitude ;

Sous Seul
M'engage à livrer l'immeuble libre de toute occupation ou location. La
réalisation de cette promesse donnera lieu à l'établissement d'un acte passé
à la diligence de l'acquéreur, et à ses frais.

Sous Seul
M'interdit de vendre le bien objet de la présente, pendant une durée d'un
(1) an à compter de sa signature, à tout autre acquéreur.

Autorise la Ville de ROYAN à effectuer, dès signature des présentes, les
travaux projetés par elle sur les immeubles présentement vendus.

FAIT à **Bois St Esprit**

Le **3 Mars 2010**

* Signature

Lu et approuvé pour la somme de dix huit mille euros.
Lu et approuvé pour la somme de dix huit mille euros.

Préciser les coordonnées complètes des :

GEOMETRE :

NOTAIRE : **Etude de Notaire Ansoe - M. PAGEOT**
à ROYAN. Acte établi le 17 juillet 1985

* La mention « lu et approuvé pour la somme de ... euros » (en toutes lettres) doit être écrite de la main des
promettants avant la signature.

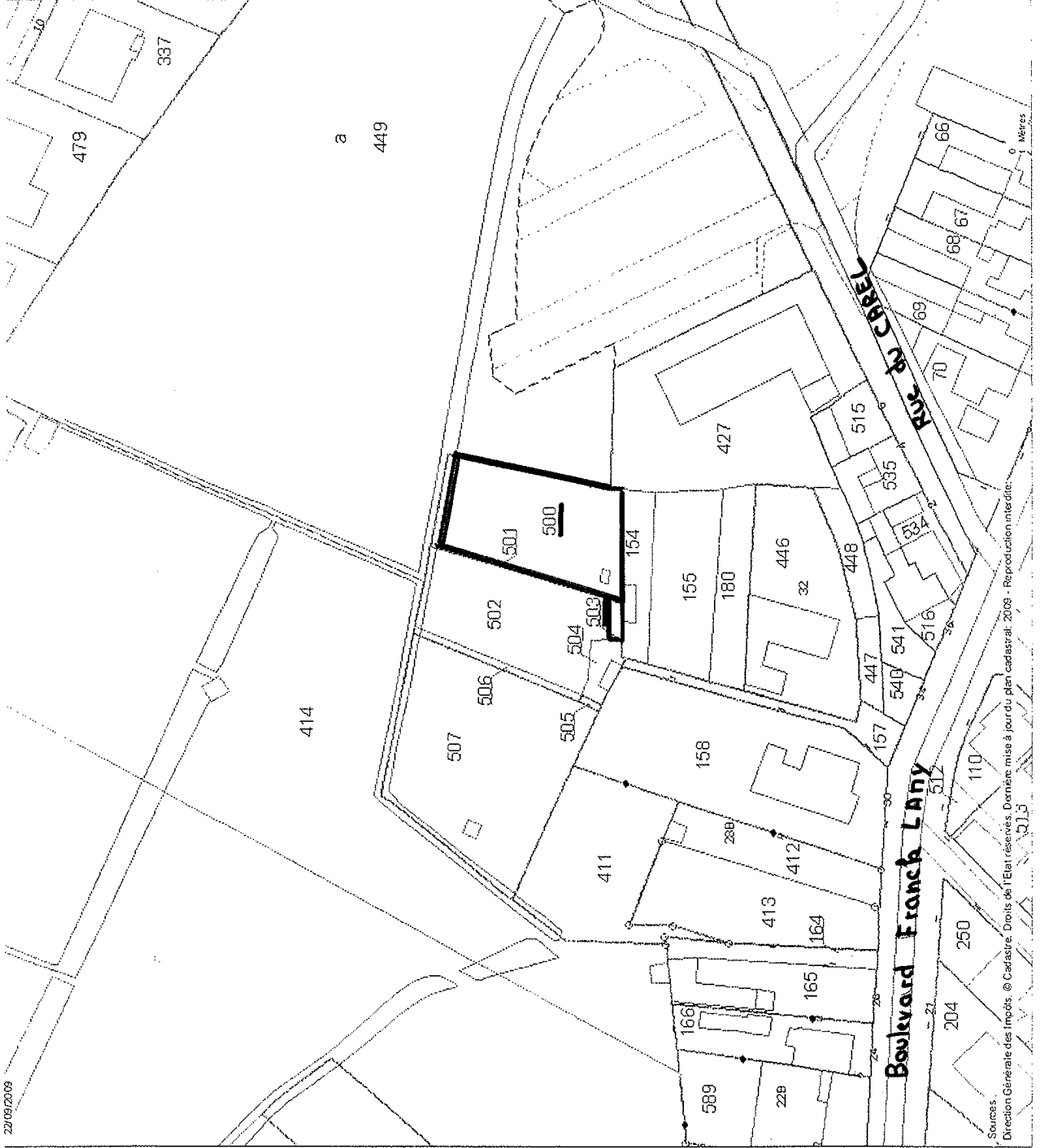


Commune de
Royan



AGGLOMERATION
ROYAN-MARENNES

22/09/2009



Légende

- Voies cyclables
- Voies piétonnières
- Voies autre
- Voies secondaires
- Voie principales
- Voies privées ou autre
- Voies publiques
- Bâtiments Durs
- Bâtiments Légers
- Parcelles rejetées
- Parcelles
- Subdivisions fiscales
- Unités foncières
- Parapet
- Cimetière
- Piscine
- Voie Privée



échelle 1 : 841

Sources :
Direction Générale des Impôts. © Cadastre. Droits de l'Etat réservés. Dernière mise à jour du plan cadastral: 2009 - Reproduction interdite.